

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRONDISSEMENT DE LENS**

**CANTON DE LIEVIN**

**COMMUNE DE VIMY**

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°4**

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes de VIMY, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du dix-huit mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian PRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Jean-Marie VERWAERDE, Elodie VANNECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Danielle BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Evelyne NACHEL, Michel GLACHET, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

**Absents excusés** : Virginie BRUNEL, Laurent DEBLOCK.

**OBJET : ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE**

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le Conseil Municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Vu la délibération n° 3 du 22 mars 2026 relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Il est procédé à l'élection des adjoints.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'élire la liste des adjoints au scrutin de liste et à la majorité absolue.

Liste « Vimy avec vous » présentée par M. Christian PRIMONT

- MME SYLVIE LANCRY
- M. JULIEN WOJCIESZAK
- MME ANNIE POEYDOMANGE
- M. PHILIPPE HEROGUELLE
- MME AGNES LEVANT
- M. RENE HAUTECOEUR
- MME FRANCOISE LOUVEAU
- M. FRANCK LODER

**1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 3 bulletins blancs

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 24



Majorité absolue des suffrages exprimés :

A obtenu :

- liste « Vimy avec vous » : 24 voix

Sont élus Adjoints au Maire :

- MME SYLVIE LANCRY

- M. JULIEN WOJCIESZAK

- MME ANNIE POEYDOMANGE

- M. PHILIPPE HEROGUELLE

- MME AGNES LEVANT

- M. RENE HAUTECOEUR

- MME FRANCOISE LOUVEAU

- M. FRANCK LODER

**Pour à l'unanimité**

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,**



Christian SPRIMONT

